



30 mai 2023

CIRCULAIRE CTOI 2023-37

Madame/Monsieur,

DEMANDE DU STATUT D'OBSERVATEUR DE LA BANGLADESH MARINE FISHERIES ASSOCIATION (BMFA)

Veillez trouver, ci-joint, une lettre de demande émanant de la Bangladesh Marine Fisheries Association (BMFA) visant à participer en tant qu'Observateur aux processus de la Commission des Thons de l'Océan Indien.

Conformément à l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI, les Parties contractantes de la Commission pourraient souhaiter autoriser BMFA à y prendre part en qualité d'Observateur compte tenu de l'intérêt manifesté envers la CTOI, comme indiqué dans la lettre ci-jointe. Ainsi, à moins que des objections ne soient reçues dans les 30 jours suivant la date de la présente Circulaire, le Secrétariat de la CTOI considérera que le Secrétaire exécutif est autorisé à adresser une invitation à cet observateur potentiel en vue de participer aux réunions de la CTOI en conséquence.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Courrier de BMFA

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.



Réf.: BMFA/IOTC/54/23

Date : 23/05/2023

À l'attention de
Mme la Présidente
Commission des Thons de l'Océan Indien

Objet : Demande d'obtention du statut d'observateur

En ce qui concerne le statut d'observateur auprès de la CTOI, la **Bangladesh Marine Fisheries Association (BMFA)** vous écrit afin de vous demander de bien vouloir donner une suite favorable au processus d'approbation préalable pour assister aux réunions en qualité d'observateur.

Motif : BANGLADESH MARINE FISHERIES ASSOCIATION (BMFA) est une organisation non-gouvernementale fondée sur les principes du volontariat, de l'autonomie et de l'égalité. La BMFA a été instituée en 1980 et homologuée par le Gouvernement de la République populaire du Bangladesh au titre de la section 3 de l'Ordonnance sur les organisations commerciales de 1961 (Ordonnance N° XLV de 1961) et immatriculée auprès du registre des sociétés par actions, à Dhaka, au Bangladesh, conformément à la Loi sur les entreprises de 1913 (Loi VII de 1913) en tant que société à responsabilité limitée.

Les membres de la BMFA incluent les principaux producteurs de poissons et de crevettes maritimes ainsi que des exportateurs dont les entreprises fournissent des services au secteur des pêches marines. Sur la base d'une assistance mutuelle, l'Association est chargée de coordonner et de relier les opérations des entreprises, d'améliorer la valeur, la qualité et la capacité concurrentielle de l'industrie des pêches marines du Bangladesh, d'optimiser la source des matières premières pour l'exportation des produits de la mer et de représenter et protéger les intérêts juridiques de la nation et des membres de l'Association.

BMFA est la seule organisation commerciale représentant les membres des entreprises de capture de poissons et de crevettes du golfe du Bengale. Depuis son lancement, l'Association s'emploie à promouvoir et à protéger les intérêts des exportateurs de poissons et de crevettes maritimes du pays. Elle fait également office de lien vital entre les organisations commerciales et les différents organes gouvernementaux et de réglementation.

L'Association s'attache aussi à établir et à promouvoir des relations commerciales avec des acheteurs étrangers, l'Association des entreprises nationales et internationales et la Chambre du commerce et des industries en vue de développer la commercialisation des exportations des produits de la mer du Bangladesh. BMFA joue également un rôle fondamental dans le partenariat avec le Gouvernement du Bangladesh, notamment en le conseillant sur la politique pertinente, le contrôle qualité, le conditionnement, la commercialisation et le développement de l'industrie halieutique du pays.

Notre objectif est d'encourager les membres à respecter les réglementations nationales, régionales et internationales et à poursuivre la coopération avec les organisations gouvernementales, non-gouvernementales et internationales pour la durabilité de la pêche de thon.

Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir approuver préalablement BMFA en tant qu'observateur aux prochaines réunions de la CTOI.

Dans l'attente d'une réponse de votre part,

Cordialement,

(NURUL QAYYUM KHAN)
Président

Copie pour information et action :

1. Secrétaire, Ministère des pêches et de l'élevage, République populaire du Bangladesh.
2. Directeur général, Département des pêches, Bangladesh.